



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D ETABLISSEMENT DU 19 juin 2008**

**Etaient présents :**

Mme Danièle POURTAUD, Conseillère de Paris, Conseillère déléguée auprès du Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement pour la culture, les droits des femmes et de la santé, Présidente ;  
M. Vincent JAROUSSEAU, Adjoint au Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de la Jeunesse et des sports ;  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Conseillère de Paris ;  
Mme Marie-Aude MONTHEIL, Chargée de mission auprès du Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Mme Thérèse – Marie CHOTEAU, Adjointe au Chef du BEAPA, représentante de la Direction des Affaires Culturelles ;  
M. Anthony GIRARD, Directeur du Conservatoire ;  
Mme Marion DELACOU, Secrétaire générale ;  
M. Abraham A. AGOUA, Président de l'A. P. E. C., représentant élu des parents d'élève ;  
Mme Géraldine LOOREN, professeur de danse, représentante élue des professeurs ;  
M. Christian de CHABOT, professeur de guitare, représentant élu des professeurs ;  
M. Romain ANKLEWICZ, représentant élu des élèves ;  
M. Marc KOROVITCH, représentant élu des élèves.

**Etaient absents excusés :**

Mme Juliette MEADEL, Conseillère d'arrondissement  
M. Olivier DESKENS, membre de l'A. P. E. C, représentant élu des parents d'élèves

**Etait absente :**

Mme Françoise LEGER, Chef de bassin à la Circonscription des Affaires Scolaires des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2007
- 2) Présentation du Conservatoire

- 3) Bilan de l'année scolaire
- 4) Point sur le règlement intérieur
- 5) Point sur les procédures d'inscription
- 6) Travaux : réalisations et projets pris en charge par la Mairie d'arrondissement
- 7) Locaux : projet d'extension
- 8) Partenaires : associations hébergées par le Conservatoire
- 9) Questions diverses

Après l'accueil des membres nouvellement élus du Conseil, est évoquée la composition du Conseil :

- Puisque un siège est attribué à chacun des départements : musique, danse et art dramatique, Mme Looren propose qu'en l'absence de candidature du professeur d'art dramatique, le siège non pourvu revienne à un enseignant de formation musicale en raison du fonctionnement propre à ce secteur pédagogique. Cette proposition sera soumise au Cabinet de C. Girard.
- Des parents d'élèves ont fait part de leur souhait d'une représentation confortée par l'existence d'un suppléant par élu.
- L'Adjoint au Maire de Paris, M. Christophe Girard, souhaite une harmonisation des Conseils d'établissement, qui intégrerait notamment l'élection de suppléants. Une délibération sera soumise en ce sens au Conseil d'arrondissement à la rentrée. Ce projet d'harmonisation comprend aussi une nouvelle durée de mandat électif pour les professeurs : 3 ans ; pour les parents d'élèves et les élèves, la durée reste d'une année. De nouvelles élections seront organisées après la rentrée.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2007**

M. de Chabot souhaite que soit modifiée la formulation de son intervention à propos de M. Gentet, professeur de contrebasse. La phrase : « M. de Chabot a été témoin de comportements extrêmes de M. Gentet il y a plusieurs années » est remplacée par : « M. de Chabot indique que de nombreux collègues ont évoqué par le passé le caractère parfois difficile de M. Gentet. »

M. Agoua regrette que le compte-rendu ne fasse pas écho à son opposition à l'évocation du dossier M. Gentet. En conséquence, il n'approuve pas ce compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé par les participants sauf M. Agoua.

### **Présentation du Conservatoire**

M. Girard présente les statistiques des trois dernières années scolaires. Le nombre total d'élèves est en légère baisse : 2005-06 : 1189 ; 2006-07 : 1178 ; 2007-08 : 1130

La diminution du nombre global d'élèves danseurs s'explique par la suppression en danse de la petite section (5 ans) au profit de l'allongement du temps dans des niveaux supérieurs. Ce choix résulte d'une concertation avec l'Inspectrice pédagogique.

M. Jarousseau demande la répartition des élèves en fonction des quotients familiaux. Cette répartition sera mise en forme manuellement car le logiciel actuel n'intègre pas ce paramètre. Mme Choteau évoque le nouveau logiciel de gestion pédagogique des Conservatoires et Ateliers Beaux-Arts et note le vœu que cette nouvelle fonction soit prise en compte.

La répartition géographique des élèves est présentée : 14<sup>ème</sup> arrondissement : 987 et hors - arrondissement : 142. M. Girard explique qu'en fonction de la logique de réseau, le Conservatoire accueille des élèves d'autres arrondissements. En art dramatique, les élèves viennent de divers arrondissements. En danse, pour des questions d'horaires, des élèves ont continué dans d'autres Conservatoires municipaux. Ces mouvements existent aussi de façon inverse c'est-à-dire en direction du Conservatoire et de façon prioritaire : ces places ne reviennent donc pas à des élèves de l'arrondissement. Il y a aussi le cas d'élèves pré - professionnels s'inscrivant dans deux Conservatoires. Une inscription dans plusieurs Conservatoires est possible lorsque la ou les disciplines recherchées ne sont pas enseignées dans le Conservatoire d'origine. Dans ce cas, un tarif unique est appliqué. Des cursus se développent de plus en plus en réseau, en particulier pour les étudiants qui choisissent l'orientation pré - professionnelle.

L'inscription sur deux établissements est parfois choisie pour des questions d'emploi du temps. M. Agoua donne l'exemple d'enfants inscrits au Conservatoire pour la musique et dans un autre Conservatoire pour la danse. M. Korovitch souligne le fait que plus on progresse dans son cursus, plus le choix du professeur est important et peut ainsi amener un changement de Conservatoire.

Mme Pourtaud évoque la nécessité d'un calibrage en fonction du volume de la population de l'arrondissement, dont les demandes d'inscription doivent être satisfaites en priorité.

## **La saison artistique**

M. Girard aborde la saison artistique précisant qu'elle a, chaque année, pour fil conducteur la présence d'un compositeur en résidence, et qu'elle se développe selon deux axes: la saison des professeurs et la saison des élèves. Mme Pourtaud évoque la diffusion de ce programme en suggérant une utilisation des panneaux associatifs.

## **Le règlement intérieur**

Mme Choteau confirme qu'il n'existe pas de texte-type. Conformément à la proposition de M. Girard, Mme Pourtaud demande qu'un projet de règlement pour le Conservatoire soit élaboré en concertation avec la direction des affaires culturelles, puis soumis au conseil d'Etablissement avant son application. Ce règlement rappellera l'interdiction de fumer dans les murs, de s'y restaurer et, aux parents, celle de circuler au-delà du hall d'accueil en l'absence de motif valable noté sur un registre à l'Accueil. M. Agoua fait remarquer qu'en l'absence de communication d'un règlement aux familles, les questions de renvoi d'élèves pour raisons de comportement, sont plus difficiles à traiter. M. Korovitch suggère de faire signer le document aux familles, Mme Carrère-Gée de communiquer aux parents

quelques articles importants et Mme Looren de faire une réunion à ce sujet avec les professeurs.

### **Les procédures d'inscription**

A propos des limites d'âge, M. Girard indique qu'il y a une brochure spécifique qui les précise avec les dérogations possibles. Mme Carrère - Gée s'enquiert de la marge éventuelle laissée par ces limites. Mme Choteau précise que ces limites sont conformes aux critères établis sur le plan national. M. Jarrousseau rappelle qu'au niveau national, il s'agit d'autres pédagogies que celle des Conservatoires d'arrondissement. Il regrette que dans la brochure, ne figurent pas les tarifs d'inscription. Les informations contenues dans la brochure seront mises sur le site Internet de la Mairie ainsi qu'à son Accueil. Mme Looren estime qu'il y a un progrès dans les inscriptions en danse. M. Agoua a proposé une autre présentation de la brochure, c'est-à-dire en livret. Cela n'a pu être pris en compte en raison des délais.

### **Les travaux**

Mme Looren demande le ponçage du parquet de la salle Zambelli. Ce traitement ne pourra se faire que pendant une période de suspension des cours comme les vacances d'été.

Mme Delacou donne un point sur les travaux (voir annexe):

M. Anklewick souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour diminuer le bruit fait par les portes de l'auditorium par un asservissement ou par la pose d'électro-aimants. Ce besoin sera à mentionner lors de la visite d'architecture. Il évoque aussi une possibilité d'amélioration de l'accès extérieur, par exemple par une rampe d'accès ou bien par un goudronnement du cheminement par les jardins.

### **Extension du Conservatoire**

Mme Pourtaud fait un point à partir de la réunion du 6 juin tenue à la Mairie d'arrondissement en présence de M. Christophe Girard Adjoint au Maire de Paris pour la Culture. M. l'Adjoint a indiqué le caractère prioritaire du projet d'extension du Conservatoire pour cette mandature, la précédente mandature ayant eu comme programme la construction de logements sociaux et de places de crèches. Elle remercie l'A. P. E. C., représentée par M. Agoua pour ses propositions de solution. Mme Pourtaud rappelle les besoins du Conservatoire dont un état a été communiqué par son Directeur, pointant un nombre important de salles inadaptées ou manquantes. La question se pose en terme, d'une part, d'une amélioration à court terme et d'autre part, d'une extension ou de la création d'une annexe.

1) Pour une amélioration à court terme, la solution réside en la mise à disposition de salles supplémentaires dans le bâtiment du 40 rue Boulard après que la Direction des affaires culturelles et la Mairie d'arrondissement aient relogé les occupants actuels, l'une l'Atelier Beaux-Arts, l'autre les Conseils de Quartier et le Club du 3<sup>ème</sup> âge. Les aménagements sont possibles car ils ne modifient en rien la structure du bâtiment soumis à des normes de sécurité.

La possibilité d'occuper le samedi des salles de cours d'instrument sera examinée avec prudence en raison des éventuels problèmes de voisinage. M. Girard fait remarquer que le changement du rythme scolaire (mercredi avec cours) pourrait conduire à envisager de près cette extension au samedi.

2) Pour une extension, plusieurs pistes ont été ou sont à l'étude :

1 – une reconstruction in situ : cette solution est techniquement difficile à cause du caractère historique du bâtiment de la Mairie annexe et de la nature du sol anciennement zone de carrière.

2 – un projet englobant la mairie annexe dont 500 m<sup>2</sup> sont déjà occupés par le Conservatoire

3 – construction au-dessus de la piscine Aspirant Dunand

Mme Carrère-Gée soulève la question du relogement du Conservatoire pendant les travaux

4 – dans le cadre du projet d'équipement culturel sur le site de Broussais, intégration d'une partie des activités du Conservatoire.

Mme Carrère-Gée exprime le souhait d'une solution plus ambitieuse c'est-à-dire le relogement entier du Conservatoire sur ce site au lieu de limiter l'occupation à quelques salles. Pour Mme Pourtaud, il y a des contraintes: le bâtiment acquis par la Ville n'aurait pas la superficie suffisante pour y établir le Conservatoire en son entier. D'autres projets que le relogement du Conservatoire, ont d'ailleurs été décidés : la Mairie s'est engagée à réaliser un centre culturel de proximité qui permettra d'intégrer des activités du Conservatoire.

M. Agoua déclare qu'il est, avec l'A. P. E. C., toujours intéressé par cette recherche de locaux : il prend donc acte et demande que cette recherche soit accélérée.

M. Anklewicz demande qu'il y ait une salle réservée aux élèves de percussions car, actuellement, il est nécessaire de sortir les instruments de la salle Chateaubriand qui est polyvalente dès qu'une autre activité doit s'y dérouler. M. Girard déclare que cela fait partie de ses objectifs mais ce n'est pas possible pour la rentrée 2008-09. En particulier, le transfert de la percussion rue Boulard n'est pas envisageable en raison des problèmes de voisinage.

## **Les Partenaires**

La liste des partenaires est présentée. Mme Pourtaud souligne l'importance de se renseigner avant toute conclusion de convention avec un nouveau partenaire, sur ses activités. Une double obligation est à imposer à tout partenaire : contribuer à la vie artistique de l'arrondissement et respecter des conditions d'occupation précisées dans les conventions. Celles-ci seront soumises au Conseil d'arrondissement. Une charte est à étudier. M. Agoua demande que la priorité soit donnée aux cours, ce que confirme Mme Pourtaud.

M. Korovitch demande à pouvoir travailler l'instrument le dimanche dans les locaux. M. Agoua indique que c'est aussi le souhait de certains parents d'élèves. Mme Pourtaud précise que cette possibilité a existé du temps de l'association qui pouvait dédommager le gardien. Suite à la municipalisation, il n'est pas possible d'imposer à

un salarié de travailler le dimanche. Par ailleurs, cela nécessiterait le financement d'heures supplémentaires, lequel dépend, comme l'indique Mme Choteau, non de la Direction des Affaires Culturelles mais de la Direction des Ressources Humaines. Plusieurs Conservatoires ont demandé cette ouverture le dimanche avec rémunération d'un vacataire. Mme Choteau précise que sont progressivement élaborées des règles communes aux Conservatoires pour le calendrier de leurs jours d'ouverture.

## **Questions diverses**

A propos d'une question sur les rémunérations parfois tardives des jurys, M. Girard fait remarquer que la procédure est longue. L'administration a cependant les éléments dès la fin du mois de juin, mais il faut compter en effet deux à trois mois.

A propos d'un élargissement de l'éventail de cours donnés le samedi matin souhaité par M. Jarousseau et par Mme Carrère-Gée, M. Girard explique que ce jour ne convient pas à toutes les familles, notamment en ce qui concerne les cours d'éveil musical. Il existe déjà un certain nombre de cours le samedi matin, et la marge d'augmentation des activités reste faible sur ce créneau-là.

M. Anklewicz présente une liste de demandes de réparations et d'achats d'instruments de percussions. Mme Choteau indique qu'un inventaire est en cours dans le cadre des marchés publics en préparation.

Mme Delacou précise que les réparations ont été demandées à la Direction des Affaires Culturelles

En réponse à une question de M. Korovitch sur l'état des pianos, Mme Delacou informe qu'une Société mandatée par la Direction des Affaires Culturelles pour expertiser le parc de ces instruments dans l'ensemble des Conservatoires, est venue faire son expertise au début du mois de juin. Le parc des pianos sera progressivement renouvelé sur la base de cette expertise.

M. Anklewicz expose un problème de réservation de salle survenu récemment. M. Girard en attribue la cause au départ de l'hôtesse d'accueil qui était chargée de gérer les réservations de salles. Les remplaçants n'ont pas la même habitude et il y a pu avoir des erreurs. Mme Choteau souligne le caractère temporaire des remplacements qui ne permet pas d'assimiler suffisamment de pratique. Mme Pourtaud insiste sur l'importance d'une formation des agents d'accueil et, en cas de problème, d'une remontée de l'information auprès de la Direction des Affaires Culturelles. M. Girard déclare qu'un bilan sera fait en vue de la rentrée.

M. Anklewicz demande que le matériel d'enregistrement du Conservatoire, inutilisé puisse l'être grâce à une formation qui serait donnée à un agent. M. Girard précise que, par le passé, on avait fait venir un technicien et que l'on allait étudier une solution.

Plus aucune question n'étant posée, Mme Pourtaud remercie les participants et lève la séance.